

Concertation sur le plan rénovation énergétique des bâtiments - Normandie



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Introduction

Le plan rénovation des bâtiments est la feuille de route qui décline, sur le quinquennat, le Plan Climat pour ce secteur

45 %

*PART DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL-TERTIAIRE DANS
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE*

+ 10,4 %

*HAUSSE DE LA
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE DANS LE
SECTEUR DU BÂTIMENT DEPUIS
1992*

27 %

*PART DU SECTEUR
RESIDENTIEL / TERTIAIRE
DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE*

7 millions

LOGEMENTS MAL ISOLÉS

3,8 millions

*MÉNAGES EN SITUATION DE
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE*

14 %

*DES MÉNAGES ONT FROID
DANS LEUR LOGEMENT EN
HIVER*

Introduction

Objectif : une mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment

Le plan repose sur cinq « fondamentaux » :

- 1- Faire de l'**efficacité énergétique des bâtiments** une priorité nationale
- 2- **Accompagner les ménages modestes** dans la rénovation de leur logement et renforcer leur pouvoir d'achat en luttant contre la précarité énergétique
- 3 - Faire des **bâtiments publics** (État, collectivités locales et leurs opérateurs) des bâtiments **exemplaires en matière d'efficacité énergétique**
- 4 - **Massifier** avec des actions ciblées, reproductibles et compétitives
- 5 - **Mobiliser** l'ensemble des acteurs, notamment **les acteurs des territoires**

État du Parc Normand : un contexte à fort enjeux

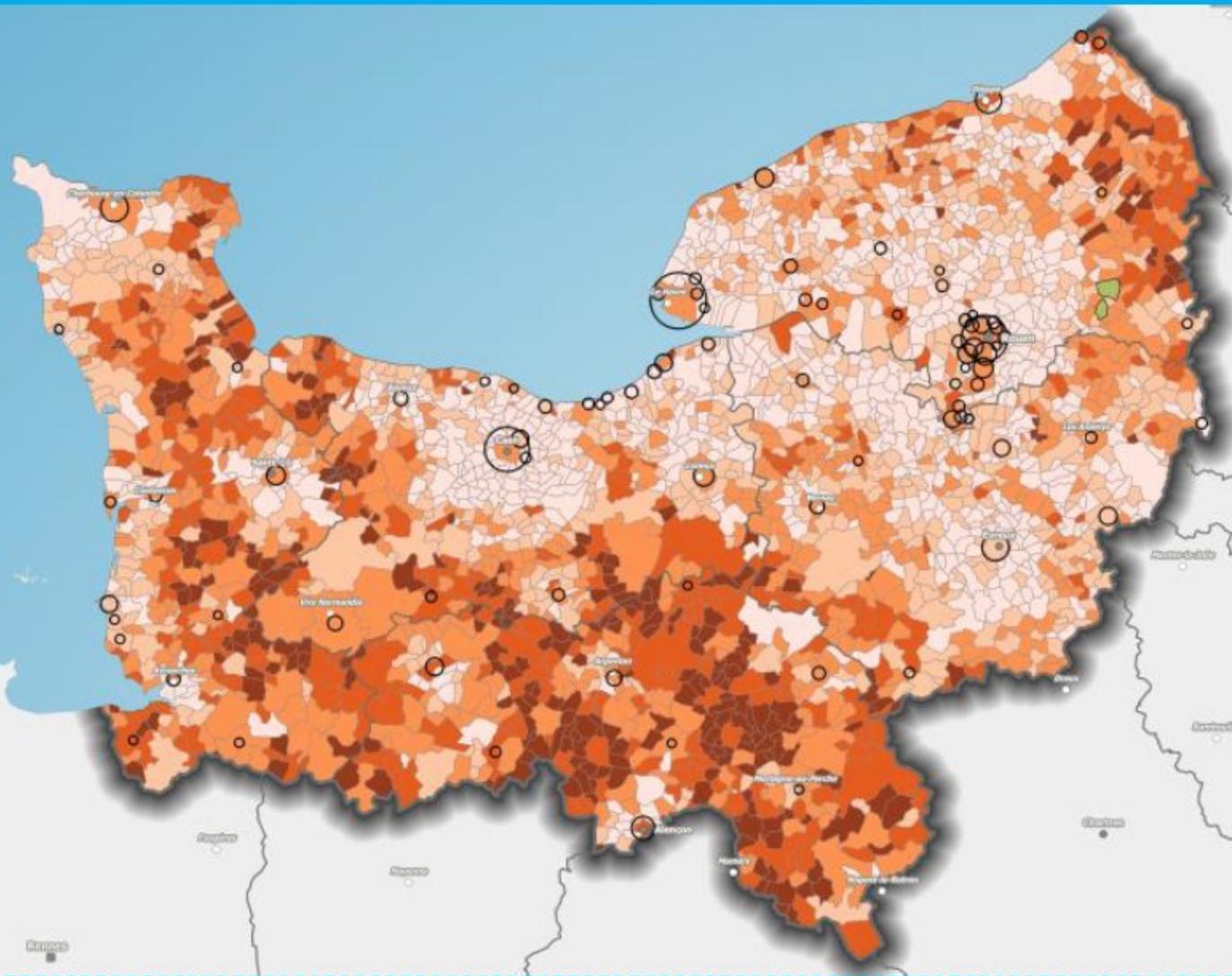
UN PARC EXISTANT...



1 450 908 résidences principales en Normandie dont :
68% en maisons individuelles
294 896 logements sociaux

Sources : INSEE RP 2013 / RPLS SOeS 2016 - Unité: nombre de logements

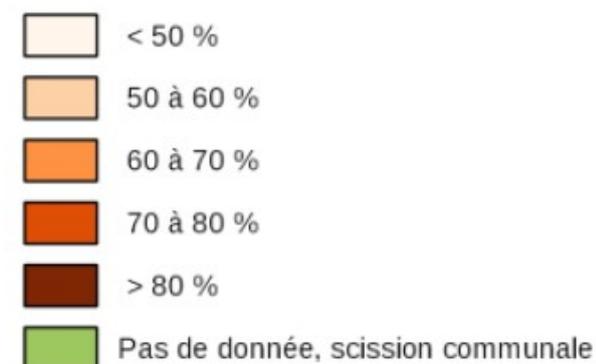
...AVEC UN POTENTIEL DE RÉNOVATION IMPORTANT...



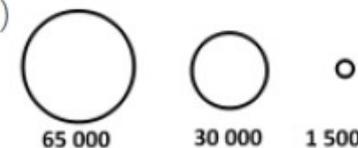
50% des résidences principales construites avant 1975

(1^{ère} réglementation thermique)

Part du parc construit avant 1975 par commune



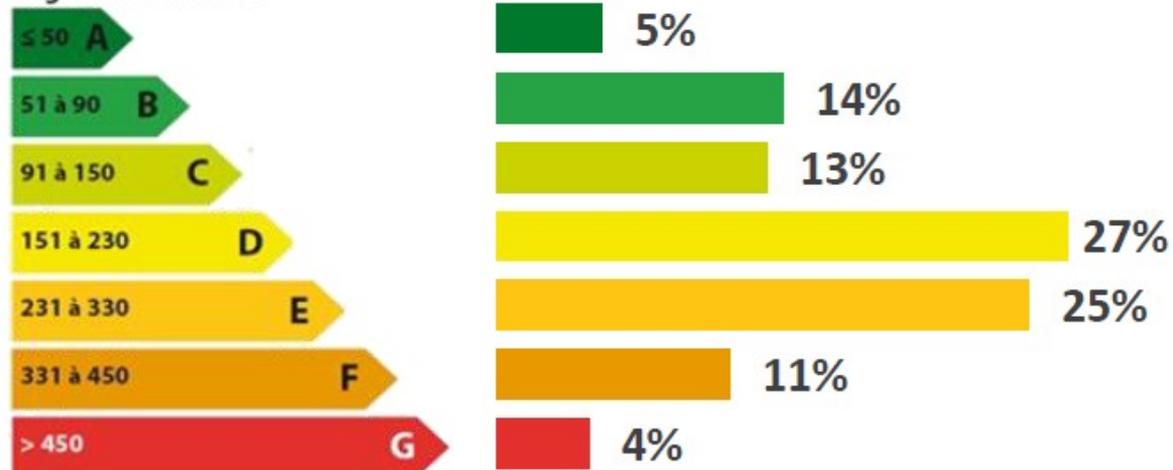
Parc construit avant 1975 par commune (plus de 1499 logements)



...ET DES LOGEMENTS MIS EN VENTE ET EN LOCATION ÉNERGIVORES

Répartition des logements existants loués ou vendus en Normandie

Logement économe



68%

classés en étiquette D, E, F ou G

15%

très énergivores (en étiquette F ou G)

Logement énergivore

Sources : CERC Normandie - Observatoire des DPE ADEME (juin 2017), échantillon de 196 995 logements / Unité : nombre de logements dans l'échantillon

Logements en étiquette D, E, F ou G

68%
pour les
logements
vendus ou
loués

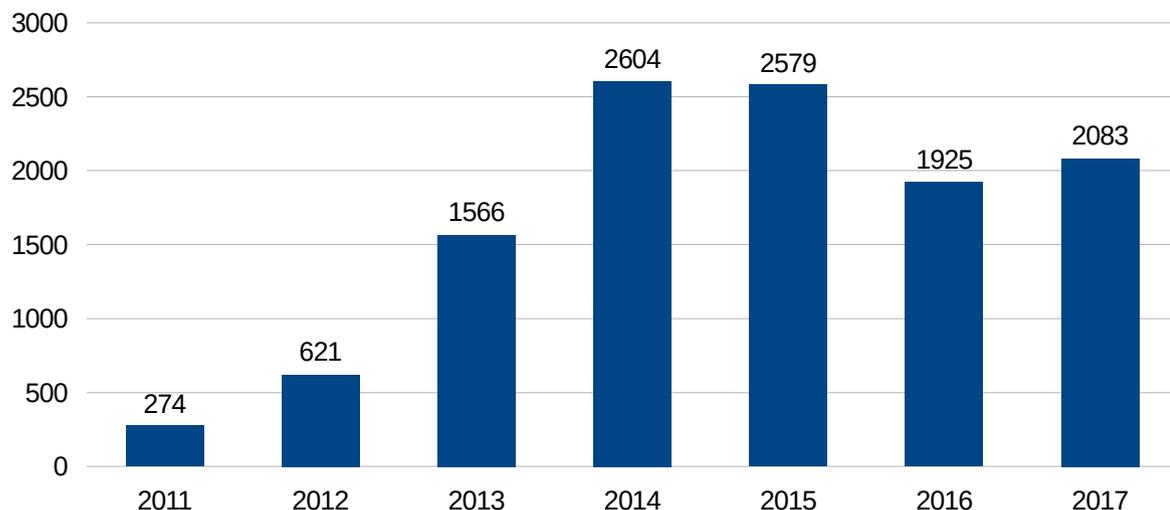
69%
pour les
logements
sociaux

En Normandie, plus de deux tiers des logements audités par un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) sont énergivores (étiquettes D, E, F et G).

Bilan des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique en Normandie

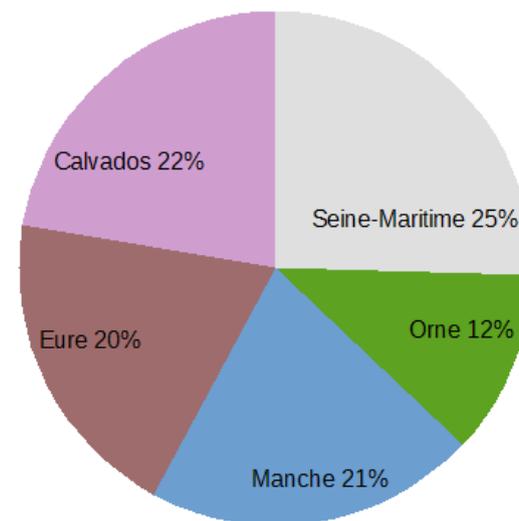
Evolution du programme Habiter mieux de l'Anah en Normandie

unité : nombre de logements - source : Anah - DREAL Normandie



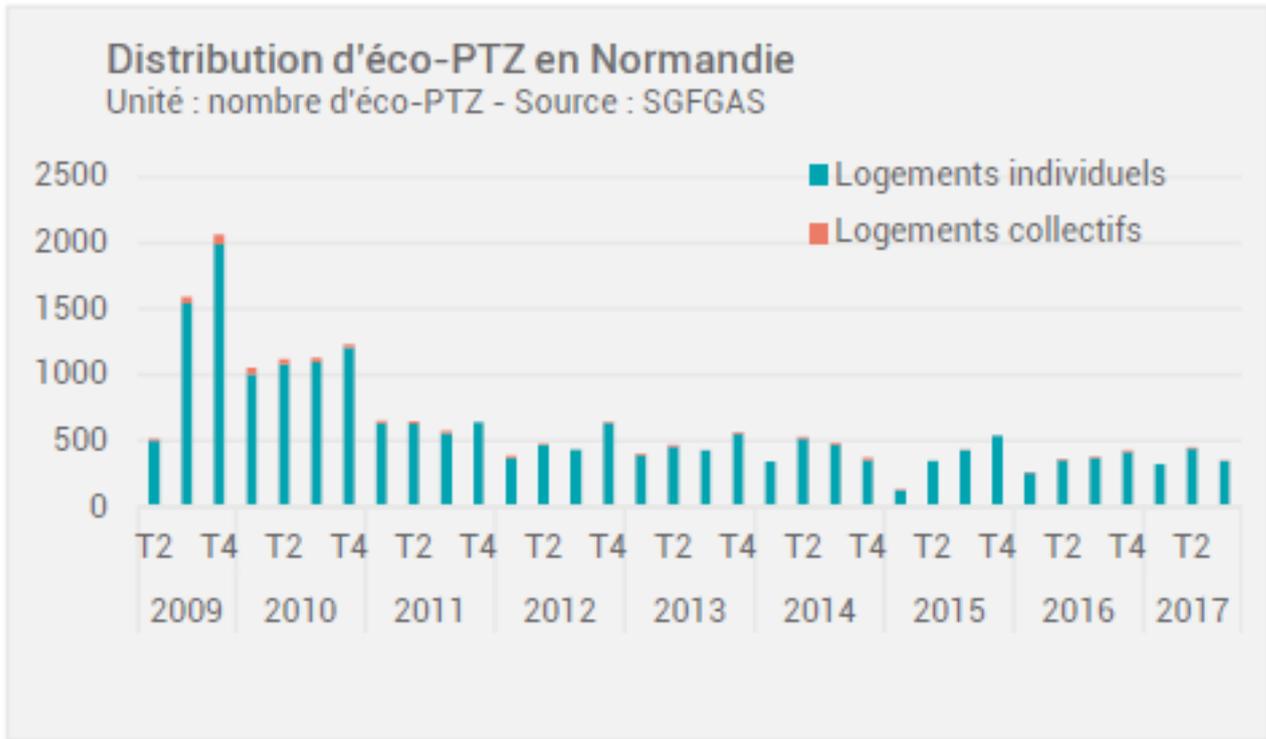
Répartition des rénovations dans le cadre du programme Habiter mieux en Normandie depuis 2011

unité : % de logements - source: Anah - DREAL Normandie



- Habiter mieux : stabilité**

Nombre de logements rénovés via le programme en 2017 : 2083 (+8 % par rapport a 2016)



Nombre d'éco-PTZ distribués à fin T3 2017
(Cumul 4 trim. - Evol. 1 an)

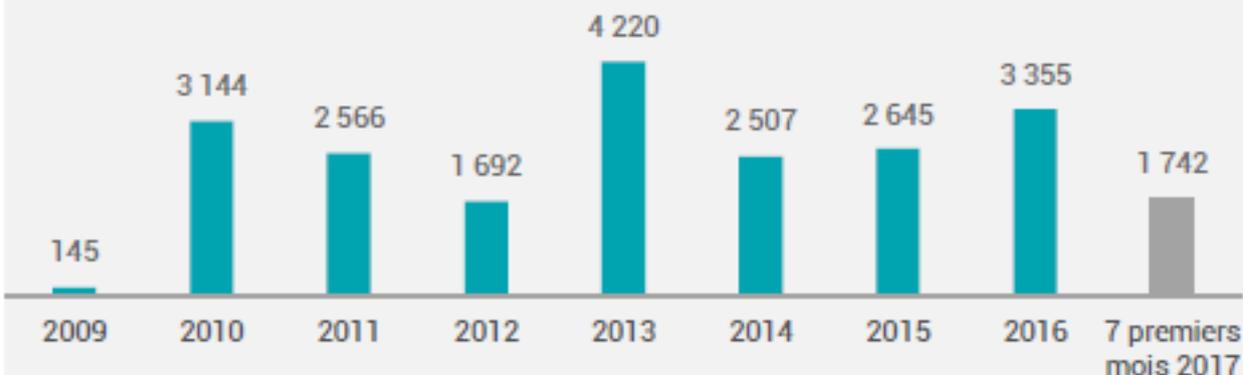
Normandie	France
1 522	20 929
=	-5%

- **Eco-PTZ : stabilité sur un an**

Nombre d'éco-PLS engagés en Normandie

Unité : nombre de prêts engagés

Source : DHUP



Les données 2017 correspondent au nombre de prêts engagés de janvier à fin juillet 2017

Nombre de logements engagés dans un éco-PLS en 2016 (Evol. 1 an)

Normandie

3 355
+27%

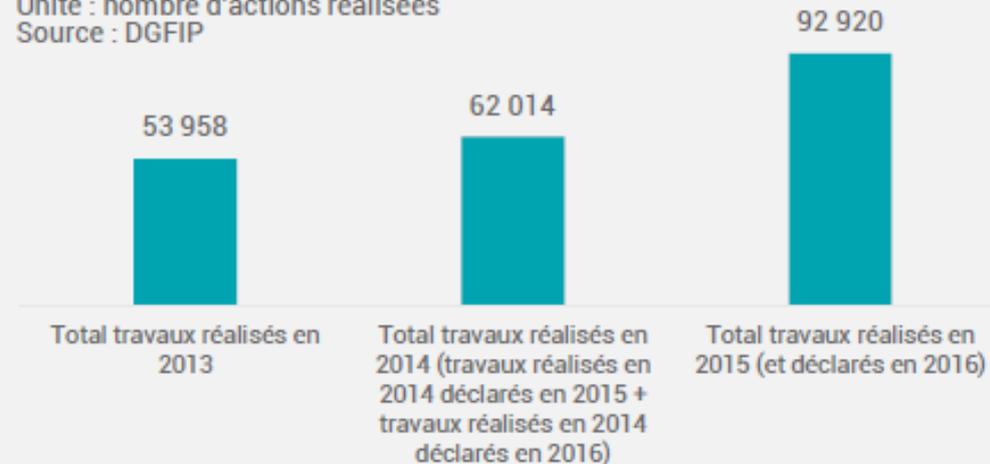
France

41 397
-23%

- **Eco-PLS (prêt logement social) en nette hausse**

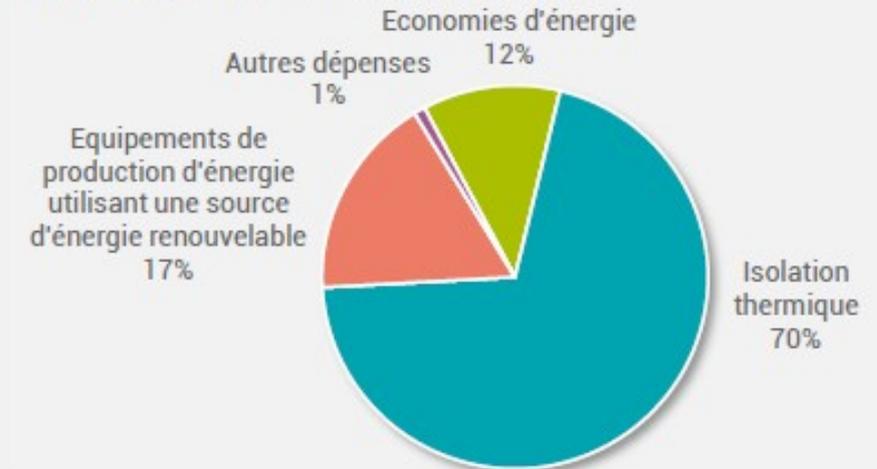
Evolution du nombre d'actions réalisées dans le cadre du crédit d'impôt en Normandie

Unité : nombre d'actions réalisées
Source : DGFIP



Répartition des actions menées en 2015 (et déclarées en 2016) par les ménages dans le cadre du crédit d'impôt en Normandie

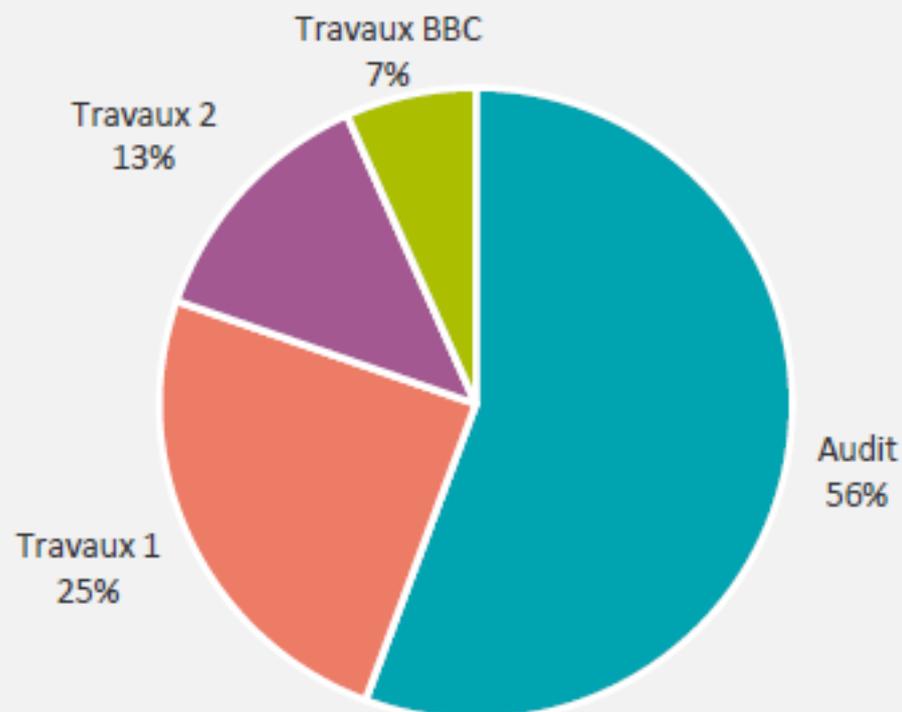
Unité : % d'actions réalisées - Source : DGFIP



- **Le CITE particulièrement sollicité**
- **L'isolation thermique, principal domaine d'action**

Répartition des Chèques éco-énergie Normandie attribués sur les neufs premiers mois de l'année 2017 en Normandie

Unité : % de chèques - Source : Région Normandie



- **Le chèque éco-énergie Normandie :**

Au 15 septembre 2017, La région a reçu 1264 demandes de chèques éco-énergie et en a déjà distribué 943 (pour un montant total de 2 millions d'euros), dont plus de la moitié pour des audits.

Les moyens financiers

Des moyens financiers importants avec le Grand Plan d'Investissement (GPI) :

	€ Par an	€ Sur le quinquennat
Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat	240 millions	1,2 milliard
Collectivités	600 millions	3 milliards (dont 2 milliards de prêts)
Bailleurs sociaux	600 millions de prêts	3 milliards de prêts
Bâtiment Etat	360 millions	1,8 milliard
Total	1,8 milliards	9 milliards

Auxquels s'ajoutent : le CITE, les CEE...

La concertation

La concertation

Le projet de plan fait l'objet d'une concertation **pendant deux mois** (jusqu'à fin janvier 2018) pour écouter toutes les parties prenantes

Cette période de concertation va permettre :

- de compléter et préciser le plan ;
- de mobiliser les acteurs et de les **encourager à agir rapidement** ;
- de faire la **promotion du plan** pour en assurer l'appropriation par le plus grand nombre ;
- de faire **des territoires** les moteurs de la mise en œuvre du plan.

La concertation est organisée aux niveaux national et local (sous l'égide des préfets de région et de département).

Le grand public comme l'ensemble des acteurs peuvent contribuer sur <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB)

13 ACTIONS



4 AXES

Axe 1

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes

Axe 2

Massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces, et en donnant la priorité à la lutte contre la précarité énergétique

Axe 3

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français

Axe 4

Accompagner l'évolution des compétences de la filière du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives

AXE 1

**Faire de la rénovation énergétique une
priorité nationale identifiée aux objectifs
hiérarchisés**

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Il existe une multitude d'objectifs qui doivent être clarifiés

La lutte contre la précarité énergétique poursuit aussi un objectif social

De premières économies peuvent être faites à moindre coût en changeant les comportements



Action n°1 : Définir des objectifs précis, ambitieux, réalistes et à coût maîtrisé

- **Baisser de 15 % la consommation énergétique des bâtiments à l'horizon 2023 par rapport à 2010**
- **Rénover sur 5 ans la moitié des 1,5 million de passoires thermiques habitées par des ménages propriétaires aux faibles revenus**
- **Développer un programme d'éducation aux économies d'énergie pour les scolaires, particuliers et TPE-PME.**

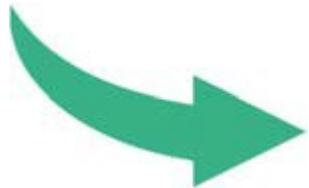
AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Une meilleure connaissance du parc est nécessaire ;

Les dispositifs de suivi de la rénovation doivent être améliorés ;

Les données existantes doivent être mobilisées.



Action n°2 : Améliorer la connaissance et se donner les moyens d'évaluer la politique engagée

- **Améliorer les dispositifs de suivi des rénovations énergétiques et mettre en place les outils d'évaluation du plan d'action**
- **Mettre en place un véritable observatoire national de la rénovation énergétique avec l'aide de l'Ademe**
- **Piloter l'action à l'aide d'un tableau de bord régulièrement mis à jour et publier les résultats du plan.**

Les données existantes :

Enquêtes OPEN : Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement.

Campagne OPEN 2015 s'intéresse aux travaux de rénovation énergétique effectués par les particuliers entre 2012 et 2014.

Nombre et performance des rénovations, coût moyen des travaux et des rénovations, connaissance et utilisation des aides, profils des ménages réalisant des travaux, taux de recours aux professionnels et satisfaction par les ménages...



Base des DPE géré par l'Ademe : www.observatoire-dpe.fr

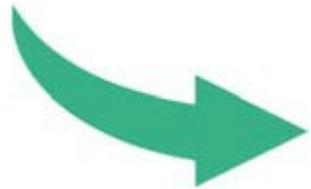


AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Les objectifs d'efficacité énergétique ne seront atteints qu'avec un large soutien de tous les acteurs impliqués ;

Besoin d'une communication qui rassemble, embarque de nouveaux messages (confort, valeur patrimoniale...) et s'adapte aux différents publics (propriétaires, locataires, bailleurs, acheteurs...).



Action n°3 : Unifier la communication sous une bannière qui rassemble et donne envie

- **Créer, en concertation avec les acteurs, une marque commune de la rénovation énergétique**
- **Décliner sous cette marque une communication adaptée à chaque public - cf. campagne énergie lancée par l'Ademe en 2018**
- **Convaincre les entreprises et les collectivités d'utiliser la marque.**

Action prioritaire

➔ Une « **marque unique** » de la **rénovation énergétique**, commune à l'ensemble des acteurs va être créée. En réunissant toutes les initiatives sous une même bannière, en permettant d'associer l'État, les collectivités locales, les professionnels et des associations, elle facilitera l'accès à l'information et au conseil afin de choisir les meilleures solutions, et les plus simples.

L'action n°3 relative à la « **Communication & Marketing de la rénovation** » fait l'objet d'une consultation dédiée jusqu'au 31 janvier.

<http://www.planbatimentdurable.fr/marketing-de-la-renovation-le-plan-batiment-et-l-a1197.html>

Événement de restitution et d'échanges le 15 février de 14H30 à 17H30 aux Ministères de la Transition écologique et Solidaire et de la Cohésion des territoires, Auditorium de la Tour Sequoïa, La Défense (inscription en ligne).

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

La rénovation énergétique nécessite une action de long terme, qui doit mobiliser de nombreux acteurs publics mais aussi toutes les parties prenantes, tant du côté de l'offre que de la demande.



Action n°4 : Mettre en place un pilotage resserré, mais associant largement les acteurs de la mise en œuvre du plan

- **Un comité de pilotage sera en charge de la mise en œuvre du plan et en rendra compte chaque année**
- **Deux animateurs seront nommés pour veiller à la bonne association des parties prenantes et à la cohérence des actions.**

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

CONSTATS :

Les collectivités territoriales et leurs groupements ont un rôle déterminant à jouer dans la rénovation énergétique.



Action n°5 : Mobiliser les collectivités territoriales pour porter localement la mise en œuvre du plan

- **que chaque collectivité développe sa communication sous la marque commune**
- **que les régions déploient le service public de la performance énergétique de l'habitat**
- **que la région et les EPCI mobilisent les acteurs locaux afin de structurer une offre adaptée au territoire et à même de répondre aux besoins locaux de la rénovation**
- **que la région et les EPCI coordonnent la définition du parc à rénover en priorité, puis élaborent et mettent en œuvre des programmes territorialisés de rénovation**
- **que l'ensemble des collectivités se mobilisent pour la rénovation énergétique de leur parc, organisent et partagent les retours d'expérience.**

AXE 2

Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

L'accompagnement des ménages est décisif pour la définition et la mise en œuvre de projets de rénovation ;

MM. Piron et Faucheux sont missionnés pour proposer le contour du futur service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), tel qu'introduit par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Action n°6 : Organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique

- **Le guichet unique sera déployé à travers la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat sous pilotage des régions**
- **Les conditions de ce déploiement seront précisées dans les PREE sur la base d'un cahier des charges national qui sera défini à l'été 2018.**

ENERGIE - Points Rénovation Info Service en Normandie

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture

Points Rénovation Info Service (PRIS) précaires :

- ★ Délégations locales / DDT(M) de l'ANAH

PRIS techniques :

Les espaces info Energie

- Les espaces info Energie

Leur zone d'actions

- EIE ALEC 27 (Louviers)
- EIE Biomasse Normandie (Caen)
- EIE Caux vallée de Seine (Lillebonne)
- EIE de la Métropole Rouen Normandie (Rouen)
- EIE Dieppe-Maritime (Dieppe)
- EIE INHARI - Caux, Bray, Hautes-Falaises (Rouen)
- EIE INHARI - Agence de l'Orne (Alençon)
- EIE Les 7 Vents du Cotentin (Coutances)
- EIE SOLIHA Normandie Seine (Evreux)

PRIS techniques et précaires :

- Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE)

Zone d'action des PTRE

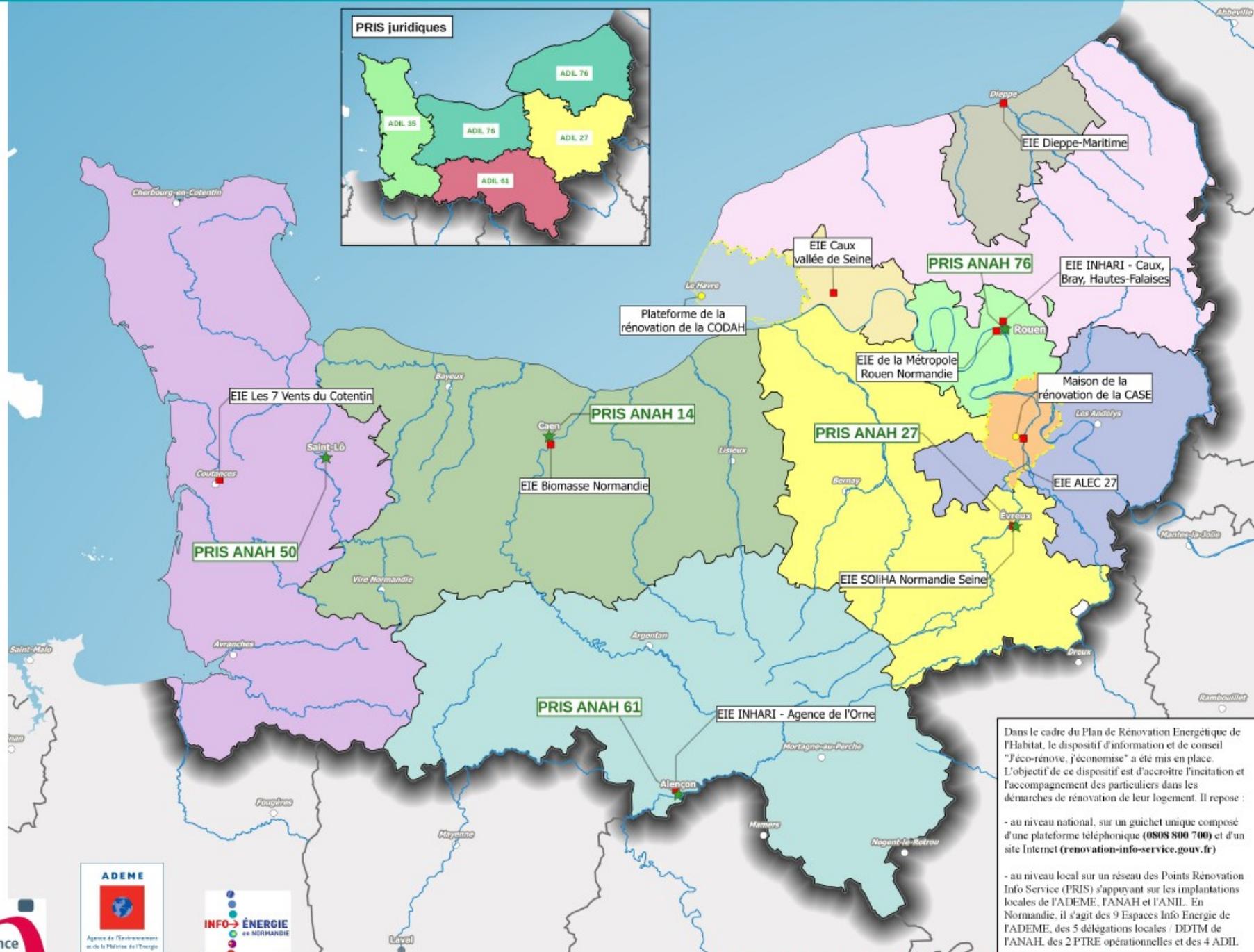
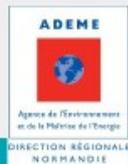
- Plate-forme de la rénovation de la CODAH (Le Havre)
- Maison de la rénovation de la CASE (Louviers)

PRIS juridiques :

- ADIL 27
- ADIL 35
- ADIL 61
- ADIL 76

Sources :
IGN Geofila 2013
DREAL Normandie 2018
Production :
Le 19/01/2018 - DREAL-NORMANDIE

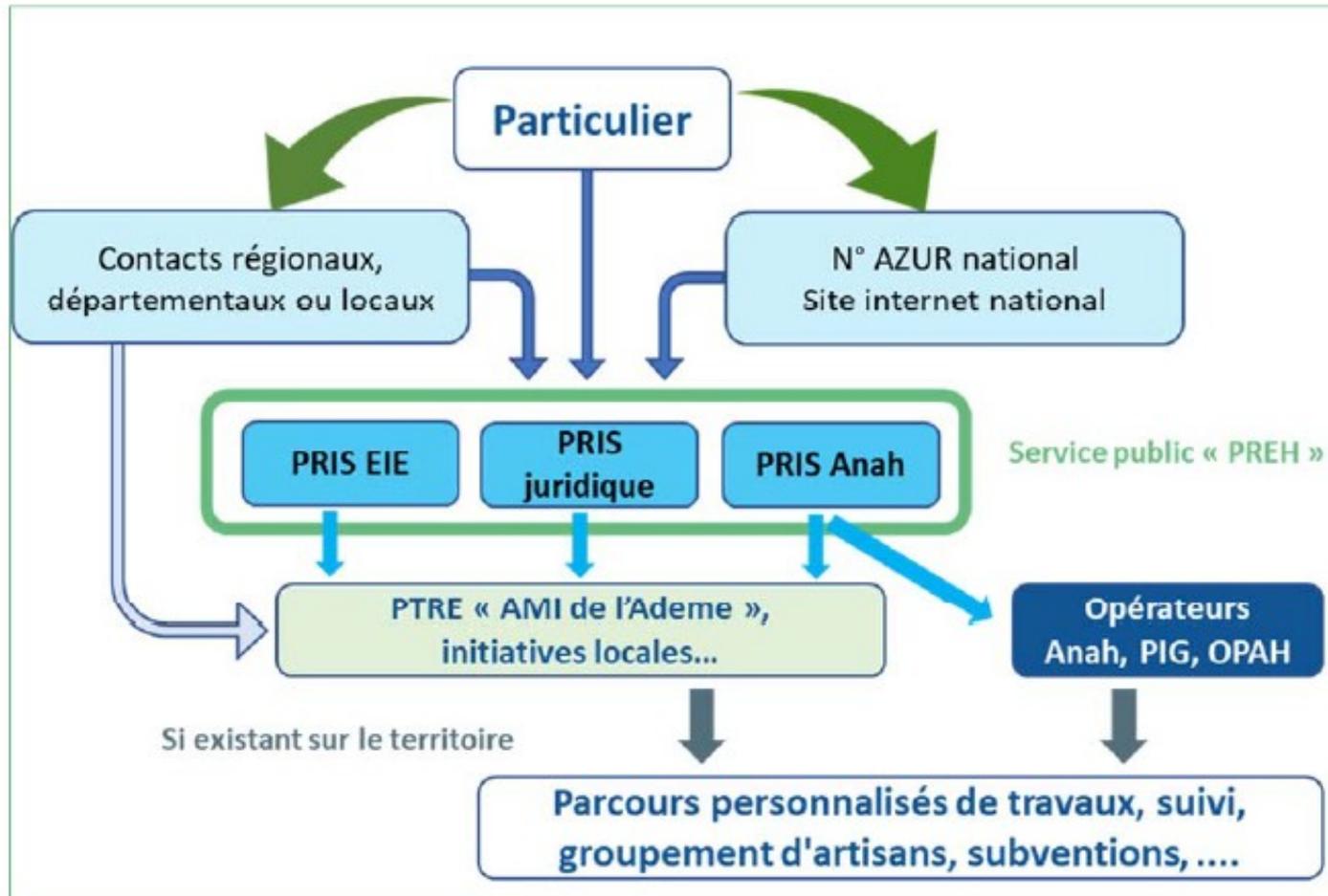
0 15 30 km



Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, le dispositif d'information et de conseil "J'éco-rénove, j'économise" a été mis en place. L'objectif de ce dispositif est d'accroître l'incitation et l'accompagnement des particuliers dans les démarches de rénovation de leur logement. Il repose :

- au niveau national, sur un guichet unique composé d'une plateforme téléphonique (0808 800 700) et d'un site Internet (renovation-info-service.gouv.fr)
- au niveau local sur un réseau des Points Rénovation Info Service (PRIS) s'appuyant sur les implantations locales de l'ADEME, l'ANAH et l'ANIL. En Normandie, il s'agit des 9 Espaces Info Energie de l'ADEME, des 5 délégations locales / DDTM de l'ANAH, des 2 PTRE opérationnelles et des 4 ADIL.

La complexité de l'organisation actuelle



Action prioritaire

➔ D'ici l'été 2018, le Gouvernement précisera le **cahier des charges de déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat**. Il offrira partout sur le territoire un **guichet unique** pour tous les Français.

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

Les aides à la rénovation énergétique sont complexes, mal articulées et souvent méconnues des Français et des professionnels ;

Pour rendre la rénovation énergétique accessible au plus grand nombre, il faut également développer des financements adaptés, portés par le marché.



Action n°7 : Rendre les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives

- **L'État étudiera en 2018 la transformation du CITE en une prime forfaitaire ;**
- **Le crédit d'impôt sera maintenu dans un régime transitoire en 2018 ;**
- **L'État facilitera l'accès au crédit des ménages aux revenus les plus faibles, notamment en améliorant l'écoprêt à taux zéro.**

Action prioritaire

→ Le plan rénovation prévoit **une réforme globale des aides à la rénovation qui va commencer à être mise en œuvre dans le budget 2018** :

- **la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime** d'un montant forfaitaire par type d'équipement prenant en compte l'efficacité énergétique et les bénéfices pour la transition énergétique des actions réalisées sera effective en 2019 ;
- la prime sera bonifiée pour les ménages aux revenus modestes afin de réduire le reste à charge pour ces ménages ;
- les critères d'éligibilité des équipements seront mieux alignés avec ceux des certificats d'économie d'énergie ;
- l'audit énergétique sera éligible aux aides de l'Etat.

Pour améliorer le financement de la partie des travaux de rénovation énergétique non éligibles aux dispositifs d'accompagnement de l'État et notamment créer une offre de prêt permettant aux ménages avec un revenu plus faible d'avoir accès au crédit, **les modalités de l'écoprêt à taux zéro seront revues.**

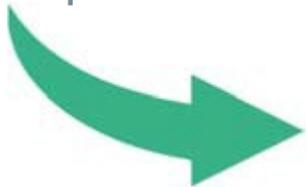
Concertation spécifique sur l'Eco-PTZ jusqu'au 31 janvier dans le cadre de la concertation locale du PREB.

En complément de la synthèse globale régionale sur la concertation du plan rénovation, une contribution régionale spécifique sur l'Eco-PTZ sera transmise au bureau des aides financières de la DHUP.

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

Pour atteindre les objectifs de transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter sensiblement le nombre de rénovations thermiques réalisées chaque année, notamment pour faire disparaître les 7 millions de « passoires thermiques » ; le programme Habiter Mieux de l'Anah est essentiel pour lutter contre la précarité énergétique mais doit être complété par d'autres interventions massifiées, reproductibles et à coût maîtrisé



Action n°8 : Mettre en place une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique

- **L'Anah rénovera 75 000 logements par an dès 2018 dans le cadre du programme Habiter Mieux**
- **L'État incitera à la création de programmes standards déployés massivement par des acteurs privés, notamment via des appels d'offres territorialisés**
- **Toutes les passoires thermiques du parc social seront rénovées durant le quinquennat.**

Action prioritaire

➔ **Mettre en place une approche industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique.**

Pour atteindre les objectifs de transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter massivement le nombre de rénovations réalisées chaque année.

Le cas Energiesprong

EnergieSprong est une approche innovante de massification de la rénovation énergétique à un niveau zéro énergie. Née aux Pays-Bas il y a 5 ans, elle a pour objectif de réaliser la rénovation énergétique de logements sociaux à moindre coût et en moins d'une semaine.

La démarche repose sur un cahier des charges exigeant : rénovation à un niveau énergie zéro ; travaux en site occupé en une semaine ; attention forte portée à la satisfaction des occupants (confort...) tout en réduisant les coûts.



AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

CONSTATS :

L'État ne doit pas financer seul la rénovation de l'intégralité du parc ;

À moyen terme, la rénovation des passoires thermiques nécessitera des mesures fortement incitatives ou réglementaires ;

Il convient de fiabiliser les diagnostics de performance énergétique, afin de pouvoir les utiliser à des fins réglementaires ou fiscales.



Action n°9 : Au-delà des aides, mettre en place un dispositif incitatif à la rénovation, pour engager un cercle vertueux

- **D'ici fin 2018, l'État révisera la réglementation thermique globale des bâtiments existants, et reformera les DPE pour les fiabiliser. Des passeports pour la rénovation énergétique y seront joints pour les logements les moins performants ;**
- **Une analyse des différentes mesures incitatives, fiscales ou réglementaires permettant d'accélérer la rénovation des logements les moins performants sera lancée.**

AXE 3

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public

AXE 3 Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires

CONSTATS :

Le parc tertiaire public représente approximativement 380 millions de m² soit 37 % du parc tertiaire national ;

L'État et ses opérateurs sont propriétaires d'environ 100 millions de m² ;

Les collectivités territoriales possèdent environ 280 millions de m² ;

Le Gouvernement intensifie l'effort de rénovation de ce parc. Il y consacre 4,8 milliards d'euros à travers le Grand Plan d'Investissement



Action n°10 : Favoriser la rénovation du parc tertiaire en mobilisant des financements innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien

- **L'État améliorera le suivi des consommations et le pilotage global de son parc immobilier et engagera la rénovation énergétique de séries de bâtiments pour rénover un quart de son parc le nécessitant pendant le quinquennat ;**
- **L'État incitera les collectivités locales à rénover leur parc, et notamment les bâtiments scolaires, grâce à des CPE, des prêts bonifiés (CDC) et des subventions (DSIL).**

Promotion des conventions CEE

Un exemple de valorisation des CEE pour un bâtiment de l'État

- Type de bâtiment : bureaux
- Nature de l'opération : isolation de combles
- Montant total de l'opération : 17 468,14 € TTC
- Montant des CEE : 2919 € TTC, soit plus de 15 % du total

(source : DREAL Pays de la Loire)

Mise en place de CPE encouragé

La rénovation des lycées en Alsace

Afin d'accélérer la rénovation énergétique de ses lycées, la région Alsace a passé un contrat de performance énergétique avec un acteur privé. Le partenaire s'est engagé pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2010 pour rénover les 14 lycées de la région en garantissant une baisse minimale de 30 % de la consommation d'énergie primaire. Le titulaire réalise les travaux (21 mois), les finance et exploite les lycées (pendant 18 à 19 ans). Il a ainsi financé 30 millions d'euros d'investissements (soit 1 à 4 millions par lycée) : isolation du bâti, chaufferies biomasse, 5 000 m² de panneaux photovoltaïques, connexion à un réseau de chaleur, etc. Il est remboursé en partie par les économies d'énergie et en partie par la région (3,5 M€ par an). La consommation globale est passée de 180 à 120 Kwh/m²/an. La performance garantie a effectivement été atteinte, voire dépassée (de 1,9 % en 2013).

AXE 3 Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires

CONSTATS :

La Loi TECV fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique de 60 % en 2050 pour les bâtiments tertiaires.



Action n°11 : Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé

- **L'ambition d'économies d'énergie dans le tertiaire sera maintenue et la base légale des obligations renforcée ;**
- **Bpifrance développera un crédit-bail immobilier dédié à la rénovation énergétique.**

AXE 4

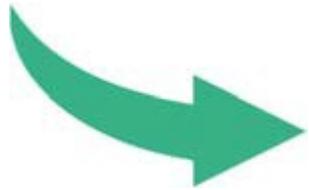
Renforcer les compétences et l'innovation

AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

CONSTATS :

L'accompagnement par des professionnels bien formés sécurise les particuliers et crée la confiance ;

L'obligation d'avoir recours à des entreprises reconnues garantes de l'environnement (RGE) pour bénéficier du CITE a été efficace pour développer la formation, mais cette labellisation reste perfectible.

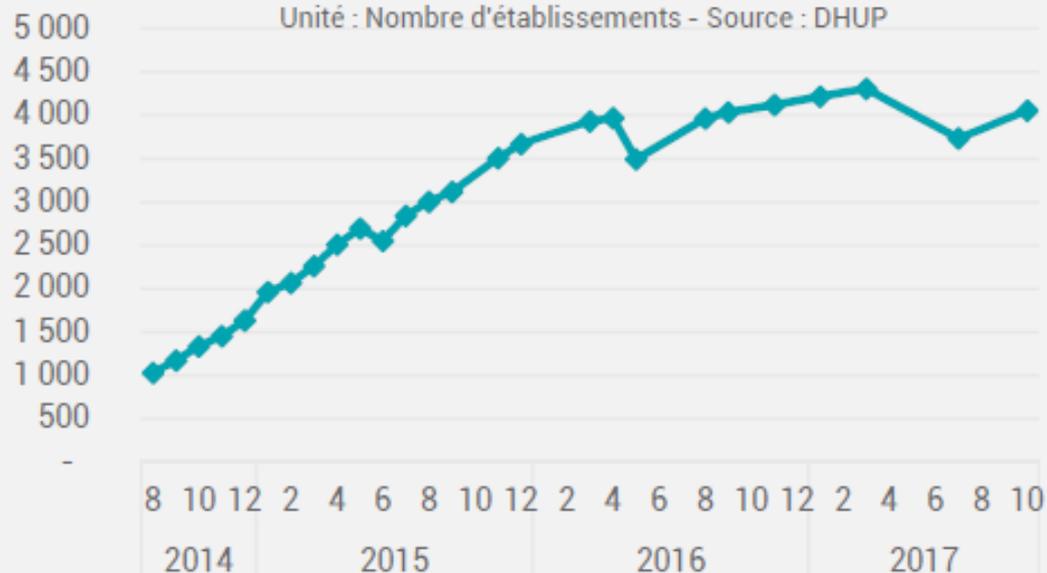


Action n°12 : Mobiliser les professionnels dans la montée en compétences pour améliorer la confiance

- **Le dispositif RGE sera amélioré, tout en limitant le coût pour les entreprises. La qualité des travaux sera mieux contrôlée ;**
- **La formation professionnelle dans le secteur de la rénovation énergétique sera améliorée et renforcée.**

Evolution du nombre d'établissements RGE en Normandie

Unité : Nombre d'établissements - Source : DHUP



Nombre d'établissements RGE à fin octobre 2017 (Evol. 3 mois)

Normandie	France
4 055	64 469
+9%	+4%

RGE travaux :

Les établissements RGE en Normandie représentent 18 % des établissements de bâtiment de la région (contre 12 % en France)

Nombre de bureaux d'études/économistes RGE à fin T3 2017 (Evol. 1 trim.)

Normandie	France
73	1 460
-4%	+2%

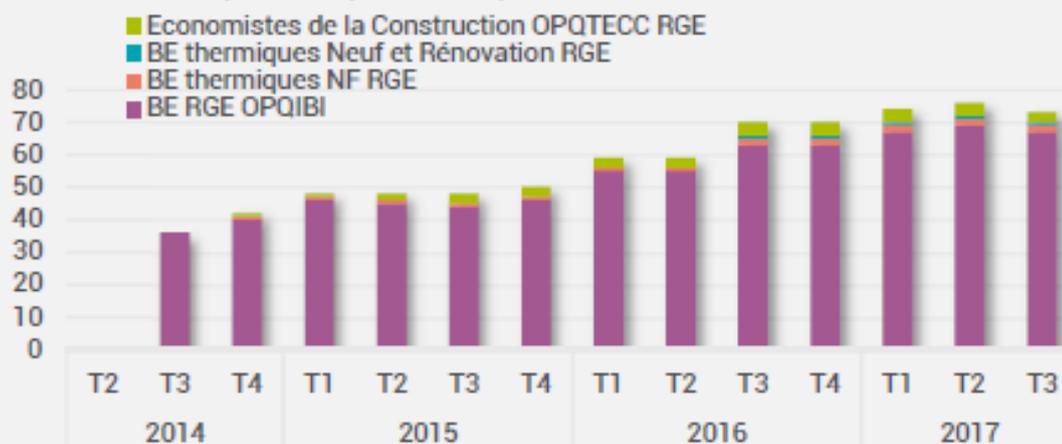
RGE maîtrise d'œuvre :

73 bureaux d'études ou économistes de la construction sont qualifiés RGE en Normandie

Evolution du nombre de bureaux d'études/économistes RGE en Normandie

Unité : nombre d'établissements

Sources : ICERT, Certivea, OPQTECC, OPQIBI



AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

CONSTATS :

La rénovation thermique conjugue des exigences fortes en matière de quantités de logements à rénover, de qualité des travaux à réaliser et de maîtrise des coûts ;

Le secteur est très hétérogène et fragmenté ; la réussite du plan suppose de moderniser l'ensemble de la filière en soutenant les innovations.



Action n°13 : Développer et soutenir l'innovation

- **L'État soutiendra l'innovation dans les filières du bâtiment, de la rénovation et de l'efficacité énergétique par des appels à manifestation d'intérêt et des engagements volontaires.**

Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB) :

Projet EIRENO lauréat régional de l'AAP sur l'expérimentation du carnet numérique de suivi et d'entretien du logement.

<https://monlogementnumerique.fr/>

Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique (PACTE) :

- Projet BATIC par le BTP-CFA de Rouen :**

Le projet BATIC engagé par BTP CFA de Rouen a pour vocation de favoriser la montée en compétences des professionnels du BTP dans le domaine du numérique: création de contenus et produits numériques comme le BIM.

- Projet Normandie Numérique Énergétique (2N2E) par le GIP FCIP de l'Académie de Caen :**

Le projet 2N2E développera un dispositif de formation qui permettra la montée en compétences sur la rénovation énergétique (rénovateurs BBC) et l'utilisation du numérique pour ces rénovations appliquées à l'habitat individuel.

Le MOOC « *Rénover avec le BIM la maison individuelle* », du GIP FCIP de l'Académie de Caen, Débute le : 29/05/2018 sur la plateforme mooc-batiment-durable.fr

Merci de votre attention



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr